

# Aimée Leclerc, bienfaitrice de Savigny



Issue d'une famille bourgeoise et mariée au Maréchal Davout, l'histoire d'Aimée Leclerc est étroitement liée à l'histoire de Savigny. Depuis 2011, pour mettre en lumière cette grande dame, une école maternelle, située dans le quartier Champagne, porte son nom.

Louise Aimée Julie Leclerc naît à Pontoise en 1782. Elle est envoyée dans un pensionnat pour demoiselles à Saint-Germain-en-Laye où elle côtoie Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine, et les sœurs de Napoléon. Son frère, marié à Pauline Bonaparte, intervient auprès de Napoléon pour lui trouver un époux. C'est ainsi qu'en 1801, elle épouse Louis Nicolas Davout, jeune général de 31 ans. De cette union naissent 8 enfants.

En 1802, les Davout achètent le domaine de Savigny, qui comprend un château (l'actuel lycée Corot) entouré d'un parc et de nombreuses terres. Si le Maréchal est souvent éloigné du domaine en raison de ses campagnes militaires, son épouse, elle, apprécie la quiétude savinienne et trouve tous les prétextes pour ne pas s'en éloigner.

A la mort de son mari en 1823, une période houleuse s'ouvre entre la Maréchale et la municipalité. L'élection de son fils à la fonction de maire apaise les tensions. S'ouvre alors une période de grands travaux : Aimée Leclerc insiste pour que le chemin de fer Paris-Orléans s'arrête à Savigny et offre un terrain pour la construction d'une gare. Elle participe à l'édification de l'école-mairie-presbytère à côté de l'église et fait construire une école de filles.

Si le nom de Davout est aussi célèbre à Savigny, c'est autant grâce à la Maréchale qu'à son mari.



En 2011, la municipalité laisse le choix aux Saviniens : l'école s'appellera Jean-Baptiste Launay - le fondateur de la colonne Vendôme, résidant rue de la Fontaine Blanche à Savigny - ou Aimée Leclerc.

La Maréchale réside à Savigny jusqu'à sa mort en 1868.



En 1804, Aimée Leclerc est désignée dame d'honneur auprès de la mère de l'empereur. Elle refuse et préfère rester dans sa campagne plutôt que de paraître à la Cour.